

# L'Unité

Numéro 893  
du  
13 novembre  
2007

*L'hebdomadaire du Syndicat National Unifié des Impôts*

# SNUi



**20 NOVEMBRE  
LA GRÈVE DE TOUS  
LES FONCTIONNAIRES**

## Retour sur le 18 octobre

Près de 27% des agents des Impôts ont fait grève le 18 octobre et ce résultat, pour mitigé qu'il puisse paraître, a bien livré une première indication sur la manière dont a été perçue l'annonce de la «fusion».

Dans un contexte assez trouble, beaucoup d'agents n'ayant pas voulu «se mélanger» avec les cheminots, un premier avertissement a été donné à Eric Woerth : c'est bien à la DGI qu'il doit craindre les plus vives réactions s'il prend un certain nombre de décisions.

A la DGCP, les grévistes n'ont été qu'un peu plus de 10% et, dans les autres administrations financières, ce sont les douaniers qui ont continué d'exprimer un sourd mécontentement avec près de 13% de grévistes.

## Elections à la Poste

Quelque soit leur statut, les «postiers» ont voté le 23 octobre pour élire leurs représentants aux CAP, ainsi qu'aux CCP (commissions consultatives paritaires pour les salariés de droit privé).

La direction a fait connaître début novembre des chiffres provisoires sur la base de 91% des 205 000 votants et il en est ressorti une première place confirmée pour la CGT (32%, érosion de près de 3 points), une seconde place pour SUD (22%, progression d'environ 1 point) et une 3ème place pour FO quasiment ex-œquo avec la CFDT à 17%.

Fait à noter : la baisse de la participation qui s'est élevée à 81% (contre 84,18% en 2004).

## Droit à l'information retraite : DIR, CIR, RIS, EIG, ...

Depuis le 1er septembre, le ministère applique l'article 10 de la loi du 21 août 2003 relatif au droit à l'information retraite (DIR) et chaque agent (né en 1949 et après) se verra désormais transmettre systématiquement, à espaces réguliers, des informations sur ses droits à pension, informations tirées de son CIR (compte individuel retraite).

Les agents nés avant 1949 auront également accès aux mêmes données, mais exclusivement sur demande de leur part.

Le système mis en place est particulièrement complexe puisqu'il entend regrouper les éléments de tous les régimes (privé et public) gérés par 36 organismes.

Actuellement (octobre-novembre), se déroule la première campagne d'envoi des RIS (relevés de situation individuelle) et des EIG (estimations indicatives globales).

Les RIS seront envoyés aux agents nés en 1957 et les EIG à ceux nés en 1949. L'an prochain les RIS seront envoyés aux agents nés en 1958 et en 1963, les EIG à ceux nés en 1950 et 1951.

Le calendrier complet et complexe des opérations peut être consulté sur le site du SNUI (gestion des agents - rubrique retraites).

Normalement le régime de croisière devrait être atteint en 2020 et, à partir de là, tous les agents devraient recevoir systématiquement un RIS tous les 5 ans entre leur 35ème et leur 50ème anniversaire. Une EIG sera ensuite systématiquement envoyée entre le 55ème et le 65ème anniversaire.

A côté des informations délivrées automatiquement, les comptes individuels retraite pourront - sur demande - faire l'objet d'un RIS au maximum tous les deux ans. Ce système à la demande ne fonctionnera qu'à partir du 1er janvier 2008.

## Erratum CAP n°6

Dans notre dernier numéro, nous avons publié la liste de tous les candidats du SNUI aux CAP nationales et nous avons omis un de nos camarades, candidat à la CAP n°6 dans le grade d'AAPI 1ère classe, il s'agit de Francis Bourrier en poste à Nîmes.

Nous publions donc ci-dessous, cette fois-ci avec 8 noms, la liste de nos candidats à la CAP n°6 dans le grade supérieur des agents administratifs principaux des Impôts de 1ère classe.

|                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| Liliane DUVAL     | AIX-EN-PROVENCE |
| Michel POUJOLA    | MILLAU          |
| Chantal BLAISE    | PARIS-SUD       |
| Catherine BOUVARD | GRENOBLE        |
| Jean-Michel BAÉZA | CARCASSONNE     |
| Lucie MONTOUT     | GRAND-BOURG     |
| Francis BOURRIER  | NÎMES           |
| Paule BRILLET     | ANGERS - CSI    |

## Dans ce n° 893

- *Grève Fonction Publique le 20 novembre* p. 4
- *La «fusion», un mois après* p. 6
- *Les agents de direction* p. 8
- *Le mouvement C du 1er janvier* p. 10
- *Le bouclier fiscal* p. 12
- *Comment voter le 4 décembre* p. 14

## Séduction

*Comme si vos cœurs étaient à prendre, de nombreux soupirants se pressent à vos pieds ces temps-ci et le rouge vous en monterait presque aux joues !*

*Ce sont d'abord les syndicats qui vous font une cour pressante, ils veulent vous persuader de voter pour eux le 4 décembre.*

*Il y a parmi eux des familiers qui vous fréquentent tout au long de l'année et qui sont tout juste un peu plus bavards que d'habitude ... et puis il y a quelques figures plus surprenantes qui ne sortent de l'ombre qu'une fois tous les trois ans ... A vous de choisir !*

*C'est ensuite l'administration qui multiplie les invitations à aller discuter du futur mariage avec la DGCP et, dans de nombreux départements, les futurs époux se sont entendus pour faire les choses en grand. Aussi bien les TPG que les DSF vous ont promis qu'ils prendraient en compte vos revendications, que tout se passerait bien et tout et tout ...*

*Il y en a quand même pas mal qui vous ont surpris, ce sont tous ceux qui vous ont annoncé sans vergogne qu'ils consommeraient leur union bien avant la cérémonie officielle, qu'ils entendaient préfigurer, prendre les devants, s'estimant suffisamment imprégnés de l'esprit du projet ministériel pour commencer à le mettre en route tout de suite.*

*A ceux-là, le SNUI a déjà dit : stop !*

*Le lit de la réforme est suffisamment encombré par les affaires anciennes et il n'est pas question de venir y faire des « acrobaties » supplémentaires.*

*A plusieurs reprises, les délégués du SNUI ont précisé aux responsables du dossier « fusion » à Bercy qu'il fallait calmer le jeu, qu'il n'était pas question d'aller plus vite que la musique et notre secrétaire général a même clairement demandé qu'on mette la pédale douce sur les rapprochements CDI-CDIF tant que les contours du futur service des particuliers ne seraient pas mieux connus.*

*Nous nous devons, à ce stade, de vous faire part d'un contraste saisissant. Si vous, de votre côté, vous avez souvent ressenti de la fougue dans les départements et une véritable impatience d'entrer dans le vif du sujet, il n'en va pas de même à Bercy où les calendriers dressés il y a un mois sont déjà submergés de reports, de différés et d'imprécisions.*

*Le gigantisme du projet y est pour quelque chose, mais si ça commence à bafouiller sérieusement du côté du planning, c'est aussi pour troubler le jeu. Le ministère attend certainement beaucoup plus des 17 ateliers mis en place par les deux administrations en interne que des 4 groupes de travail ouverts aux syndicats. Par ailleurs, les grippages de la machine nationale risquent tout bonnement d'encourager les apprentis sorciers dans les départements et il n'y aura qu'une façon de les empêcher de nuire, les actions syndicales unitaires.*

*On rejoint là notre propos liminaire et les élections du 4 décembre : pour conduire ces ripostes locales, les fédérer et parvenir à leur donner une dimension nationale, vous vous devez de redonner un mandat très clair au syndicalisme combatif. Le SNUI s'en réclame ouvertement.*



## UN APPEL UNITAIRE



### Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

Les fédérations de la Fonction Publique, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC, constatent que les deux revendications prioritaires, **le pouvoir d'achat et l'emploi public**, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement.

- Face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont évoquées par le gouvernement des **«mesures concrètes et ciblées»** sur une partie des agents de la Fonction publique.
- Face aux exigences d'un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, **basé sur des emplois publics statutaires**, il est répondu par le Premier ministre : «moins de services, moins de personnels, moins d'Etat», confirmé par la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008.

Devant le refus persistant du gouvernement de répondre aux exigences et face à ces reculs inacceptables pour les personnels et les usagers, nos organisations considèrent que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir satisfaction.

Dans la continuité de leurs démarches, les organisations appellent tous les agents des trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à faire grève, à se rassembler et à manifester le 20 novembre 2007 (jour du vote du budget à l'Assemblée Nationale) dans toute la France, sur nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction Publique.

Paris, le 22 octobre 2007

# LES FONCTIONNAIRES GRÈVE LE 20 NOVEMBRE

## LE GRAIN DE SEL DU SNUI



A ces deux revendications prioritaires, bien évidemment partagées, le SNUI en a ajouté une troisième dans son tract du 20 octobre : la défense du statut général et des valeurs de la Fonction Publique.

On sent le sujet en arrière-plan de l'appel des 7 fédérations de fonctionnaires, la dernière phrase le montre bien, mais le SNUI aurait souhaité un affichage plus net d'autant que la DGI, dans sa phase de « fiançailles » avec la DGCP, va être un chantier d'application du discours de Nicolas Sarkozy de la mi-septembre, discours repris par le Premier Ministre le 1er octobre et repris encore par André Santini, le 29 du même mois, en ouverture de la conférence sur les parcours professionnels de la Fonction Publique.

Dans cette conférence, on a remis le concours en question, on a jugé la formation professionnelle trop coûteuse, on a souhaité une « mutualisation des ressources » pour gérer les fonctionnaires (on a même envisagé un niveau interministériel) et on a confirmé que l'entretien professionnel serait « le point d'appui d'un management personnalisé ». Dans le même ordre d'idées, on a aussi envisagé le décloisonnement des corps et des « assouplissements statutaires ». Sans commentaire !



En guise de mesures « concrètes et ciblées », Eric Woerth a fait le 26 octobre quatre propositions qui ont eu le mérite de mettre en colère les responsables syndicaux qui hésitaient encore à appeler à la grève. En ressortant l'indemnité de sommet de grade, en ouvrant la possibilité de « monétiser » 4 jours de RTT pour vider un peu les CET, en ouvrant à quelques B de plus la possibilité de faire des heures supplémentaires et, enfin, en promettant une négociation aux « hospitaliers » sur leurs « heures sup en stock », le ministre a prétendu « répondre à des situations d'inéquité qui se faisaient jour », selon ses propres mots devant l'Assemblée Nationale. En réalité, il a surtout jeté un voile méprisant sur la revendication de revalorisation générale des traitements.

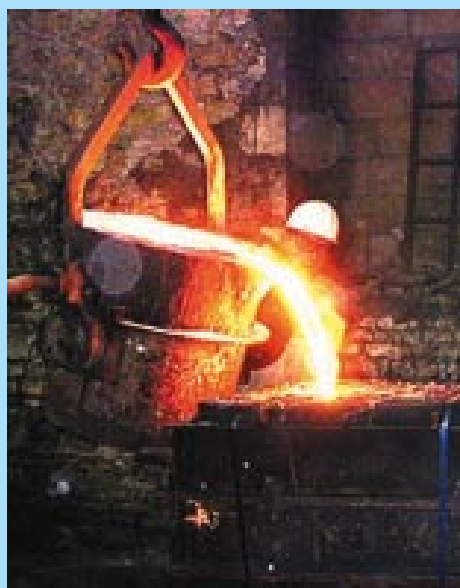


Les suppressions d'emplois, voilà bien le fondement même de la réforme de l'Etat, mais désormais le dynamitage des moyens risque de se doubler d'un dynamitage des valeurs.

Si l'on fait coexister demain des « emplois publics statutaires » et des emplois publics contractuels (« de gré à gré », comme l'a précisé le Président de la République) on risque de changer totalement l'esprit des administrations et d'en détruire les valeurs fondamentales comme l'a si bien expliqué Anicet Le Pors dans son article « Forfaiture » (cf. l'Unité n° 890 page 10).

Ces quelques observations complémentaires étant faites, le SNUI vous appelle, toutes et tous, à arrêter le travail le 20 novembre.

Une présence massive d'agents de la DGI aux manifestations permettra en plus de visualiser le mécontentement des « fonctionnaires - cobayes » mal payés que vous êtes.



Dans notre dernier numéro (les atouts du SNUI), nous avons décrit la mécanique de préparation de la «fusion», avec en pointillé quelques dates repères.

Hélas, quelques heures après le bouclage de notre journal, des éléments nouveaux survenaient et l'esquisse de calendrier qui nous avait été présentée était chamboulée : ce ne sera, notamment, que le 21 décembre que se tiendra la première réunion de synthèse (prévue initialement le 10).

Au delà de ces premiers signes de grippage, nous en avons appris un peu plus sur la tenue des groupes de travail thématiques et sur l'association du CHSM et du CNAS au processus de préparation, association résultant d'une demande pressante de la FDSU.

Compte tenu de ces éléments, un mois après l'annonce officielle d'Eric Woerth, il nous a paru intéressant de faire un premier point de la situation sous plusieurs angles.

C'est donc à partir des assemblées générales et heures mensuelles tenues par le SNUI, à partir des initiatives prises par les directions pour expliquer le projet et à partir des derniers éclaircissements provenant de Bercy que nous publions, nous, notre première synthèse.

Avec un événement de taille en dernière minute : le départ de Bruno Parent de la DGI.

# UN MOIS APRÈS

## Les débats organisés par le SNUI

Qu'il s'agisse d'assemblées générales extraordinaires ou d'heures d'information, la période de discussion que le SNUI souhaitait avec ses adhérents se poursuit et elle s'achèvera début décembre.

Chaque fois que possible, les réunions se tiennent avec les camarades de Sud Trésor.

## Les initiatives des DSF et des TPG

Depuis la mi-octobre, les couples TPG-DSF ont multiplié les initiatives pour expliquer les bienfaits de leur prochain mariage. Tout a été mis en œuvre pour communiquer «au plus près des agents» en leur donnant l'impression que tout était presque réglé. On a même sorti des projets locaux très avancés.

## Les derniers échos de Bercy

Depuis le 4 octobre et l'annonce de groupes de travail, un bon mois s'est écoulé sans que le stade des échanges sur la méthode ait été dépassé. C'est inquiétant car nous risquons de nous trouver englués dans un sur-place catastrophique avec des décisions se prenant ailleurs et très rapidement.

## Le départ de Bruno Parent

# L'ANNONCE DE LA «FUSION»

D'une manière générale, ce qui ressort des premières réunions c'est une énorme soif de savoir. Les assistances sont fournies, les questions fusent et il semble bien que notre crainte initiale de voir s'installer une certaine indifférence ne soit plus de saison. Tant mieux !

Cela dit la seconde préoccupation du SNUI, à savoir la création d'un climat de mobilisation générale, va encore nécessiter un effort militant.

Les premières aspérités concrètes se devinent plus qu'elles ne se voient et la nécessité de mettre «une grosse pression» sur le ministère pendant toute la phase préparatoire n'est pour l'instant qu'un souhait partagé intellectuellement, sans réelle concrétisation. Nous ne désespérons cependant pas et la nature des questions posées dans nos AG

nous donne même beaucoup d'espoirs.

Nous savons déjà, notamment, que si les problèmes de commandement et d'encadrement occupent trop de terrain dans les mois qui viennent, il y aura des coups de colère.

Nous savons aussi que la délimitation des deux filières va être suivie de très près, nos adhérents ayant compris que la sauvegarde de nombre de leurs repères passait par là.

Nous savons enfin que les conditions d'accomplissement des missions et que la qualité du service public sont toujours des préoccupations partagées dans les rangs du SNUI et il sera intéressant de voir, dans un mois, au moment des CTP locaux sur les emplois, comment sont appréciées les suppressions au regard des discours optimistes que tiennent ces temps-ci les TPG et les DSF.

Dans le flot des réunions et des communiqués, ce qui a le plus frappé les agents dans un bon nombre de départements, c'est l'impatience de nombreux TPG et DSF, prêts à commencer chez eux les travaux de fusion, prêts - comme nous le disons dans notre éditorial - à consommer leur union bien avant la cérémonie officielle !

Notre secrétaire général est intervenu auprès des «décideurs» de Bercy sur ce point précis et il a même insisté pour que les chantiers en cours soient remis en question, il pensait évidemment aux rapprochements CDI-CDIF.

A ce sujet, le «questions-réponses» du site «Fusion» apporte quelques indications positives : il faudra voir au cas par cas s'il est opportun, sur certains sites, d'intégrer les agents du cadastre dans les CDI avant de connaître la configuration des services suite à l'arrivée des agents du

recouvrement. Ce sera bien la moindre des choses !

Bien évidemment, les équipes militantes du SNUI vont intervenir pour que la prudence l'emporte partout et, surtout, pour que les anticipations et préfigurations soient sagement remises dans les frigos administratifs.

Ce qui a par ailleurs frappé, à l'issue des réunions tenues ou à la lecture des communiqués locaux, c'est l'enclenchement de deux mécaniques parallèles : d'un côté, les 17 ateliers mis en place par les deux administrations en mode interne, sans participation des représentants des personnels, de l'autre côté la mécanique de concertation avec les syndicats. Cette double démarche sent le souffre et nous craignons de voir le ministre s'intéresser davantage à la progression des échanges des techniciens qu'aux assauts revendicatifs des syndicats.

Eric Woerth, le 4 octobre, a certes clairement tranché en faveur de la fusion globale, la «plus compliquée», mais celle dont il attend le «plus d'économies d'échelle».

Depuis et sur tout le reste, le «comment faire», le ministre est resté volontairement flou, ce qui nourrit davantage l'inquiétude des agents des Impôts et du Trésor sur des thèmes aussi importants que la reconnaissance des efforts, les garanties de gestion et les conditions de vie au travail.

Alors que les fédérations syndicales sont invitées à 4 groupes de travail débutant le 30 novembre avec une première synthèse la veille de Noël, le vendredi 21 décembre après-midi, les deux administrations, de leur côté, sont déjà au travail et font fonctionner 17 ateliers très précis, hors la

présence du moindre représentant des agents.

Nous nous sommes procurés la liste de ces ateliers qui fait mention de thèmes concernant bien sûr la réorganisation des services de la Centrale, des services de direction dans tous les départements, mais finalement ce sont les valeurs, les missions et les deux cultures administratives qui sont actuellement passées à la moulinette par les deux hiérarchies. Pour le SNUI, ces débats doivent se tenir en toute transparence. En développant l'information et la mobilisation des agents, le SNUI et Sud Trésor entendent bien bousculer cette méthode en imposant la discussion sur les sujets attendus dans les services.

Au moment du bouclage de ce journal, Bruno Parent a informé notre secrétaire général de son départ de la DGI.

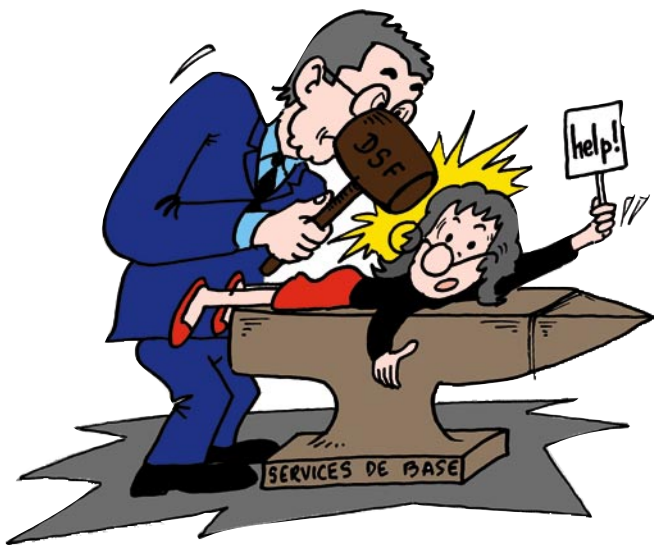
On savait notre DG fatigué depuis l'été dernier et on avait, depuis presque 6 mois, perdu le zélé serviteur de la réforme de l'Etat dans une DGI qu'il considérait comme une avant-garde éclairée. C'est vers la DGCCRF que notre directeur général serait réaiguillé ...

C'est avec curiosité que le SNUI attend de connaître le nom

de son successeur, lequel va avoir la redoutable tâche de prendre le virage historique de la fusion.

Aura-t-on dans ce rôle un fin connaisseur de la DGI ou un «grand commis» débarquant d'une autre planète ? L'important ce sera cependant un état d'esprit et l'envie de défendre un patrimoine administratif que, pour notre part, nous ne voulons pas voir dissous dans une mixture politique d'un goût repoussant.

# AGENTS DE DIRECTION :



Exerçant des missions mal connues de la plupart des agents, et souvent situés dans des locaux «isolés», les services de direction et tous les personnels qui y travaillent sont parfois perçus comme des privilégiés. La proximité de la plus haute hiérarchie du département n'est pas étrangère à cette manière de voir.

Et pourtant, il n'existe pas de situation idyllique à la DGI, pas plus dans les hautes sphères que dans les autres services.

Si la DGI a pour rôle de rendre un service public et citoyen, les agents de direction rendent quant à eux le plus souvent un service à un public bien particulier : leurs collègues.

## DES AGENTS FORTEMENT SOLLICITÉS

De la DRH, que l'on interpelle pour régler des situations de temps partiel, de future retraite, de rémunération, au rédacteur au contentieux que l'on consulte sur une question pointue de législation, en passant par la division de contrôle fiscal que l'on appelle à l'aide lors d'une vérification «épineuse», sans oublier l'incontournable «cellule micro» sans laquelle toute nouvelle application informatique devient inexploitable, on le voit, les sollicitations des services supports sont multiples et variées.

La «réformite» qui frappe le ministère et la DGI depuis des années n'a évidemment pas épargné les services de directions.

Réforme des retraites de 2003, modification de la CPA, compte épargne-temps, ARTT, réforme de la notation, CAP locales, la liste est longue pour les services RH, mais elle l'est tout autant pour les agents du contentieux aux prises avec l'évolution de la législation et l'empilement des réformes fiscales.

Par ailleurs, au fil des années, les applications informatiques se sont multipliées dans tous les services et l'information dématérialisée s'est installée partout. Chaque agent dispose désormais d'une messagerie qui est devenue l'unique lien de communication avec la hiérarchie et les autres collègues. Toutefois, une information efficace, c'est celle qui circule dès qu'on en a besoin. Cela passe donc par une maintenance optimale des matériels et des logiciels, par une bonne gestion du parc informatique, par un renouvellement des outils et la formation des utilisateurs.

On demande donc beaucoup aux agents des cellules micro dont la place est largement reconnue par tous les utilisateurs. Compétences, savoir-faire, rapidité d'intervention, telles sont les qualités que leur prêtent tous les agents qui n'hésitent pas à les solliciter de plus en plus, alors même que la DG refuse toujours de discuter sérieusement d'un véritable statut.

Quant à des créations de poste dans ce domaine, malgré des charges de travail croissantes, ...

Enfin, la déconcentration des crédits et des responsabilités est une réalité à la DGI depuis des années. En son temps, le SNUI avait dénoncé les effets pernicieux, sur les agents des directions, des transferts de charges non accompagnés des créations d'emplois correspondants et des formations nécessaires.

Il faut aujourd'hui ajouter à cette déconcentration les contraintes liées à la mise en place de la LOLF, opérationnelle depuis le 1er janvier, mais aussi celles dues à la réglementation et à la législation sur la santé au travail : amiante, identification et suivi des personnels à risques, élaboration du document unique, mises aux normes en tous genres, ...

Il ne faut pas non plus oublier la mise en œuvre et le suivi des travaux immobiliers qui accompagnent les réformes en cours, et qui doivent se faire en conformité avec la législation en vigueur.

Le concours des ACMO et agents chargés des ressources budgétaires et de l'immobilier est dès lors fortement demandé par tous les gestionnaires de sites.

# ENTRE LE MARTEAU ET L'ENCLUME

## DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE PLUS EN PLUS DÉGRADÉES

Toutes divisions confondues, les agents de direction assument donc une mission essentielle de conseil et de soutien aux services de base, mais dans quelles conditions ?

Pour la haute hiérarchie, dont la proximité est souvent terriblement pesante, la priorité n'est pas de se soucier des conditions de travail des proches collaborateurs, mais de faire vivre l'appareil statistique. La DGI vit au royaume des indicateurs - et ils sont nombreux - par conséquent le suivi de ces indicateurs revient à limiter le rôle des agents de direction à celui, bien ingrat, de collecteurs de données avec l'élaboration de tableaux de bord, la mise en place d'objectifs et de délais, un rôle « sandwich », en somme, très inconfortable et de plus en plus mal vécu, entre une hiérarchie exigeante et des agents des services extérieurs en mal de reconnaissance.

De plus, la mise en place, à marche forcée et sans concertation, d'AGORA n'a fait qu'envenimer les conditions de travail de tous les agents des services des

ressources humaines, déjà bien dégradées.

Les nombreux dysfonctionnements de cette application, que le SNUI avait dénoncés, continuent de perturber la vie de nombreux agents. Le manque de fiabilité de certaines fonctionnalités (frais de déplacements), l'absence de formations pertinentes, l'incompatibilité des logiciels avec ceux de la CP, les réductions d'effectifs ont largement contribué à dégrader davantage les conditions de travail.

Ce sont des situations de stress, voire de souffrance au travail, auxquelles se trouvent aujourd'hui confrontés les services RH qui, cependant, envers et contre tout, avec le peu de moyens qui leur sont alloués, font le maximum pour qu'aucun agent ne soit lésé dans ses droits, ses garanties, ses rémunérations.

En définitive, pour le SNUI, il aurait été temps de mettre à plat les missions de tous les services de direction pour disposer des moyens nécessaires, ... mais une nouvelle décision est venue assombrir le ciel déjà bien chargé : la fusion DGI-DGCP !

## QUEL DEVENIR ?

« Filières » ou pas, respect ou pas des cultures des deux administrations, les agents en poste dans les directions vont devoir affronter la constitution assez rapide des directions locales uniques.

On pense bien évidemment d'abord aux services de GRH qui sont appelés à fusionner, eux qui subissaient déjà des expériences de mutualisation et sont toujours aux prises avec Agora ... On pense aussi aux divers rédacteurs et à leur future tutelle.

Ce qu'il faut, toutefois, avoir bien présent à l'esprit aujourd'hui, c'est que cette constitution des directions uniques va servir dans les prochaines années, à défaut d'actions de protestation très énergiques, à afficher pour l'essentiel les gains de productivité de la réforme.

On commençait à « attaquer l'os » en supprimant des emplois dans les services de base, qu'à cela ne tienne un nouveau réservoir va être fourni par les directions !

Le SNUI est bien déterminée à se battre sur ce thème et il rappelle qu'il a été bien seul à dire non à cette fusion globale beaucoup plus destructrice d'emplois publics que l'autre hypothèse un temps avancée.

Par conséquent, le SNUI se battra pour que les directions nouvelles, pour uniques qu'elles soient, assurent l'indépendance des deux filières annoncées et le respect des cultures mutuelles des deux réseaux. Ce sera une façon de sauvegarder des repères importants pour les agents de tous les services. Ce sera aussi une façon de limiter la casse dans les effectifs des directions.

# MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE C

## L'ANALYSE DU PROJET

Le projet de mouvement complémentaire des agents C a été diffusé le 22 octobre, il a été décalé de quelques jours, à la demande du SNUI, pour permettre la prise en compte de la liste complémentaire des lauréats du dernier concours (appelée tardivement malgré notre insistance).

La CAP s'est tenue le 7 novembre et les résultats définitifs ne seront connus que le 26 au plus tôt.

### Les chiffres du mouvement

2083 demandes ont été examinées pour élaborer le mouvement et 369 sont apparues satisfaites dans le projet avant CAP.

Le taux de satisfaction est ressorti à 17,7 %, alors qu'il était de 15,4 % l'an dernier (et seulement de 12 % en 2005). Cette apparente amélioration ne doit toutefois pas masquer l'essentiel qui est que 35 départements sur 94 sont demeurés fermés, 13 n'étant ouverts qu'aux rapprochements.

Parmi les rapprochements en attente, au nombre de 310, 101 sont concentrés sur la zone Nord - Pas-de-Calais et Picardie (soit le tiers).

Cette situation a conduit la section SNUI de Nord Lille à rappeler l'importance des suppressions d'emplois C dans son ressort et la dégradation des conditions de travail (avec une pétition à la clé).

Les élus du SNUI ont lu pendant la CAP une motion demandant l'ouverture de cette direction au mouvement.

### Les sources du mal

Suppressions et transformations d'emplois en B, voilà bien la raison pour laquelle les mutations sont aussi difficiles au sein de la catégorie C.

Et le mal n'est pas près de cesser si l'on se réfère aux objectifs de la fusion DGI - DGCP dans laquelle les agents administratifs seront les plus exposés aux extensions de compétences.

Les élus du SNUI à la CAP ont rappelé l'importance du contentieux sur les qualifications et sur le pouvoir d'achat en général. Ils ont souligné combien les récentes mesures «ciblées» du ministre (le rachat de 4 jours de RTT portés sur un CET en 2007, par exemple) ne répondaient pas aux attentes des agents.

### Dysfonctionnements

Pour revenir à la CAP, celle-ci a connu son lot de bizarreries et, notamment, les élus du SNUI ont constaté que des stagiaires inscrits sur la liste complémentaire avaient obtenu des départements refusés à leurs homologues de la liste principale, de même quelques 1ères affectations ont été prononcées sur des départements demandés par des titulaires. L'administration s'est engagée à revoir ces situations.

Par ailleurs, le système de demande tardive des pièces justificatives en cas de rapprochement a continué de poser problème. Les directions ont ainsi été contactées pour demander des pièces à des agents en 4ème et 5ème rang susceptibles de bénéficier de cascades en CAP.

Procéder ainsi, c'est le plus souvent, hélas, créer de faux espoirs et cette pseudo-simplification doit disparaître.

**La carte du mouvement au 1er janvier figure sur le site**

**[www.snui.fr](http://www.snui.fr)**

# Publicité

## BOUCLIER FISCAL :



Suite au vote de la loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat (dite loi «Tepa»), le bouclier fiscal a été réformé et abaissé à 50%, à la suite de quoi la Direction Générale des Impôts a demandé il y a un mois à ses services de relancer les bénéficiaires potentiels de la mesure.

Dans son communiqué du 25 octobre dernier, le SNUI s'étonnait de ce dispositif ciblé sur une infime partie de la population fiscale dans un contexte de pénurie d'effectifs. De nombreux agents nous ont fait part également de leur malaise suite à ses consignes.

Nous revenons donc ici sur le bouclier et les raisons qui ont conduit à mettre en place cette relance, raisons liées à la pratique du dumping et au souci de choyer une clientèle.

Le bouclier étant un «produit d'appel fiscal» très politique censé renforcer l'attractivité de la France (entendons par là «moins d'impôts donc moins de services publics»), il n'était pas concevable pour le gouvernement de voir qu'une majorité des 93 000 contribuables potentiellement bénéficiaires de sa mesure n'ait toujours pas demandé son chèque. De fait, les services ont donc été conviés à poursuivre la publicité gouvernementale.

### La réalité du bouclier fiscal

Depuis sa création, le gouvernement a beaucoup communiqué sur le bouclier fiscal, présenté tour à tour comme un instrument destiné à éviter une trop grande imposition des foyers modestes et comme un outil permettant de retenir les grandes fortunes tentées par un exil.

Toutes les déclarations officielles ont tenté de légitimer cette mesure en jouant sur le registre classique de l'émotion (comme en matière de successions) : comment peut-on consacrer plus de 60 % de ses revenus à payer ses impôts ? Chacun peut en effet se poser la question et se dire que c'est effectivement trop lourd. Mais c'est oublier un peu vite que les grands gagnants du bouclier ont un patrimoine important qui leur permet de «faire face» (le stock de patrimoine est un élément de la capacité contributive), que leurs revenus déclarés ne doivent pas être confondus avec leurs revenus réels, et que les 40 % qui leur restent leur permettent largement de vivre et d'épargner ...

En réalité, le gouvernement n'a pas tort lorsqu'il dit que la majorité des bénéficiaires ne sont pas imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune, ... il omet juste de dire que l'essentiel des remboursements ira à une minorité de bénéficiaires qui, eux, sont bel et bien imposables à l'ISF (on trouvera peut-être parmi eux quelques contribuables victi-

mes du syndrome de l'île de Ré, convenons-en !). Mais l'exception ne fait pas la règle et, inversement, on ne trouve pas que des contribuables modestes chez les bénéficiaires du bouclier non soumis à l'ISF. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En effet, 77 000 des 93 000 bénéficiaires potentiels du bouclier ne sont pas assujettis à l'ISF (il s'agit la plupart du temps de bénéficiaires temporaires, des entrepreneurs déficitaires une année, par exemple). Ces 77 000 devraient percevoir 50 millions d'euros, tandis que 16 000 autres, imposables à l'ISF, pourraient percevoir 350 millions d'euros. Une donnée chiffrée essentielle qui manque cruellement dans la communication gouvernementale.

Quant au futur bouclier ramené à 50 % (comprenant de plus une part des prélèvements sociaux), il aboutirait, selon les données disponibles, à gonfler mécaniquement le remboursement de ces derniers bénéficiaires : en effet, 18 000 contribuables déclarant plus de 41 297 euros annuels se verraient rembourser 563 millions d'euros et, pour les 1 000 contribuables déclarant plus de 41 000 euros de revenus annuels et disposant d'un patrimoine supérieur à 15,53 millions d'euros, le remboursement moyen serait de 253 000 euros, c'est à dire environ 21 Smic nets annuels !

On appréciera le caractère social de la mesure ...

# «JUSQU'OU S'ARRÊTERONT-ILS?»



## Des chiffres et des comportements

Fin août 2007, 2 398 demandes de restitution avaient été déposées. Le montant total des remboursements s'élevait à 121 millions d'euros, un montant déjà élevé qui témoignait non seulement du caractère coûteux de cette mesure, mais également de son ciblage !

Le détail des remboursements est en effet très instructif : il colle à la réalité de l'ISF. Les remboursements les plus importants ont été effectués en zone urbaine. Ainsi, la région parisienne regroupe 39 % des contribuables à l'ISF pour 51 % du rendement total de l'ISF et, concernant le bouclier fiscal, elle regroupe 39 % des 2 398 bénéficiaires pour 56 % du montant total des remboursements.

Deux raisons expliquent le petit nombre de demandes de restitution. Tout d'abord, certains bénéficiaires potentiels ne pensent pas pouvoir rentrer dans le champ du dispositif. Pour la plupart, ce sont des contribuables qui, se trouvant par exemple déficitaires dans leur entreprise individuelle, sans toutefois être dépourvus de moyens, ne pensent pas être concernés par le bouclier. Après tout, admettons que c'est là une population qui pourrait justifier la

relance ! Mais l'affaire ne s'arrête cependant pas là, car la «prévenance» gouvernementale ne les concerne pas prioritairement.

En effet, la deuxième raison est plus prosaïque : certains contribuables n'ont pas envie, ni sans doute intérêt, à ce que l'administration ouvre leur dossier pour instruire leurs demandes de remboursements, ... d'où des déclarations officielles répétées se voulant rassurantes à leur égard. Ainsi, le communiqué de presse du Ministre de Juillet 2007, indiquait que le traitement de la demande de restitution n'impliquait pas un contrôle automatique et que si le contribuable n'était pas certain de sa situation fiscale, il pouvait toujours déposer une déclaration rectificative, laquelle serait bien entendu prise en compte dans le cadre du bouclier. C'était là une façon de donner à ceux qui avaient «optimisé» leur stratégie fiscale avec trop d'enthousiasme la clé de leur problème !

Dans cet empressement à rassurer les 16 000 bénéficiaires les plus fortunés du bouclier, le Directeur général des impôts lui-même a repris ce refrain gouvernemental en octobre.



## Nemo legem ignorare censetur ? ...

A favoriser les régularisations de toute sorte en contrepartie de l'arrêt des contrôles, à relancer telle catégorie de contribuables plutôt que d'impulser une véritable politique de l'accueil au bénéfice du plus grand nombre, à enserrer l'administration dans des délais tels que la qualité du travail ne saurait en être épargnée, on en vient à changer la nature même du service public.

La relance des bénéficiaires du bouclier fiscal s'inscrit dans cette logique de prestation de service à une certaine catégorie de contribuables plutôt que dans celle, indispensable, du service universel. On nous rétorquera que ce dispositif est parfaitement légal, ce qui est juridiquement vrai ; moralement cependant, il en va autrement !...

Les pouvoirs publics, souvent prompts à invoquer la maxime «nul n'est censé ignorer la loi» ont, en l'occurrence, choisi de «chouchouter» une clientèle, mais dès lors qu'il s'agit d'informer les contribuables de leurs droits, pourquoi ne pas relancer tous les bénéficiaires potentiels (soit 35 millions de foyers fiscaux) des 250 mesures dérogatoires à l'impôt sur le revenu ? Car après tout, au nom de quoi doit-on privilégier telle mesure plutôt qu'une autre ?

On le voit aisément, les buts de cette relance sont bien étrangers au service public et à l'application neutre de la loi fiscale. Et c'est bien son inspiration profonde qui la rend si dérangeante. Le SNUI légitime donc la vague de colère qui s'est développée dans les services.

## Symbole

C'est pour rassurer les bénéficiaires du bouclier fiscal que - semble-t-il - Bruno Parent aura fait sa dernière apparition dans un journal télévisé en qualité de directeur général des Impôts.

Il y a là un symbole pour un homme qui n'a jamais rechigné à mettre en œuvre les réformes les plus «libérales», qui n'a jamais été en retard pour satisfaire aux commandes politiques de «détricotage» du statut général.

C'est donc sur toute la ligne que notre ex-DG a servi avec zèle une orientation que pour notre part nous combattons.

# COMMENT



Ces jours-ci, vous allez être informés des modalités de votre vote et vous allez donc savoir :

- si vous votez pour une CAP (nationale) ou pour deux CAP (nationale et locale),
- si vous devez voter par correspondance ou directement dans votre section de vote.

Les votes par correspondance sont possibles - si cette modalité vous est ouverte - dès que vous avez reçu le matériel de vote.

Attention toutefois : ne vous précipitez pas, les services du courrier seront surtout sensibilisés au phénomène «élections» dans la dizaine de jours précédant le 4 décembre et les risques d'ouverture par mégarde des enveloppes seront alors quasi-nuls.

Vos votes par correspondance doivent parvenir à votre section de vote avant 17 heures le 4 décembre.

## VOTE DIRECT SUR LES SITES DE PLUS DE 30 AGENTS



Si votre site administratif compte plus de 30 agents, toutes les sections de vote y ont été installées.

Vous vous présentez donc le 4 décembre, pendant les heures d'ouverture du scrutin, devant votre section de vote (si vous êtes électeur en CAP nationale seulement) ou devant deux sections de vote (si vous êtes électeur en CAP nationale et électeur en CAP locale).

Pour voter, vous allez devoir présenter une pièce d'identité (carte nationale, permis de conduire, passeport, commission administrative ou carte professionnelle,...). Vous procédez ensuite comme indiqué sur le tableau ci-contre.

**Vous ne panachez pas vos bulletins, vous ne portez aucune mention sur les bulletins ou les enveloppes sous peine de nullité du vote.**

## VOTE PAR CORRESPONDANCE



Si vous êtes électeur sur un site de moins de 30 agents vous devez envoyer votre vote par courrier à la section de vote installée à la direction. Vous devez respecter les modalités indiquées sur le schéma ci-contre.

Sur les sites de plus de 30 agents, si vous avez été recensé avant le 19 novembre comme étant absent le jour du scrutin, vous recevrez en même temps que le matériel de vote, une enveloppe préaffranchie pour transmettre votre vote à la section dont vous dépendez.

Vous serez considéré comme absent si la direction est informée d'un congé annuel, d'un congé formation, d'un congé parental, d'un stage, etc.

Si votre absence n'a pas été recensée, mais si des événements imprévisibles surviennent (maladie ou congé), vous pouvez utiliser une enveloppe personnelle ou administrative pour exprimer votre vote (ou vos votes si vous votez en CAP N et en CAP L).

Vous devez dans ce cas vous conformer aux consignes ci-contre.

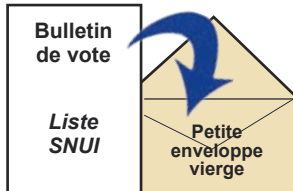
**Attention : sur un site de plus de 30 agents, votre vote par correspondance doit être adressé à la section de vote du site (et non pas à la direction).**

**Sera considéré comme valable, tout vote parvenant avant 17 heures, le 4 décembre, à la section de vote où vous êtes inscrit.**

# VOTER LE 4 DÉCEMBRE ?

## Le vote direct

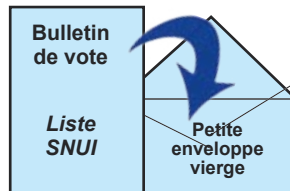
### CAP nationale



Bulletin couleur blanche dans enveloppe beige (aucune mention tolérée)



### CAP locale



Bulletin bleu dans enveloppe bleue (aucune mention tolérée)

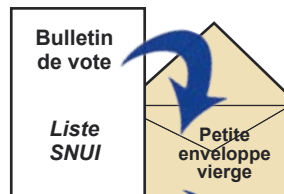


**Vous devez être en possession d'une pièce d'identité**



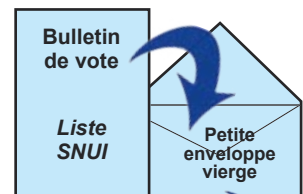
## Le vote par correspondance

### CAP nationale



Elections CAP N n°  
Nom, prénom :  
Affectation :  
Grade :  
Signature :

### CAP locale



Elections CAP L n°  
Nom, prénom :  
Affectation :  
Grade :  
Signature :

Enveloppes d'émargement

1 ou 2 enveloppes d'émargement à compléter des mentions demandées et à signer avant d'être glissées dans la grande enveloppe de correspondance.



ELECTIONS  
CAP N n°  
CAP L n°  
«NE PAS OUVRIR»  
Adresse de la section de vote

**0,54 €**

L'enveloppe de correspondance est :

- Soit l'enveloppe préaffranchie si vous avez été recensé comme étant absent le 4 décembre. Elle doit être complétée des numéros de CAP et, soit postée, soit remise au service du courrier de votre site, soit déposée dans la boîte aux lettres du site de la section de vote.
- Soit une enveloppe ordinaire (absence imprévue) qui doit alors indiquer les CAP concernées (nationale et locale éventuellement) et porter la mention «NE PAS OUVRIR». Cette enveloppe peut être remise au chef de service.



## ATTENTION

Les enveloppes d'émargement figurant sur le schéma ci-contre des votes par correspondance doivent être dûment complétées et, surtout, signées.

**A chaque élection, des centaines de votes sont considérés comme nuls en raison d'un oubli de signature.**



**4** décembre

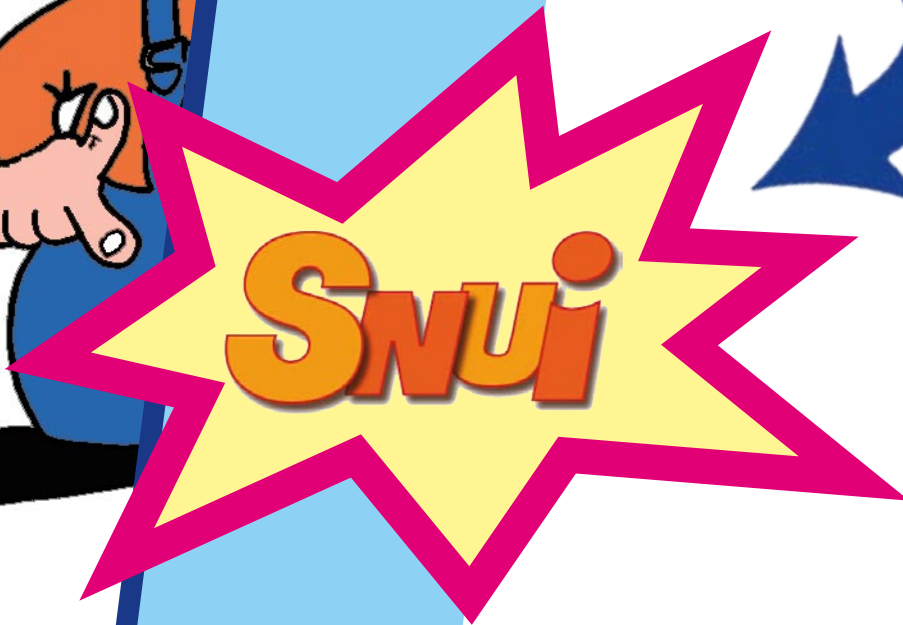
**3** motivations

- choisir ses défenseurs
- garder ses repères
- défendre ses valeurs

**2** scrutins

- CAP locales
- CAP nationales

**1** seul vote



Union  
syndicale  
**Solidaires**

